

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DECEMBRE 2012
SUR LES ORIENTATIONS 2013 DE GESTION DE LA DETTE**



Communauté d'Agglomération de Niort
RAPPORT SUR LA GESTION DE LA DETTE EN 2012
Information détaillée, destinée au Conseil de Communauté,
sur les emprunts de la C.A.N. au 31 décembre 2012

La gestion des emprunts de la C.A.N. se conforme en particulier :

- * à la délibération du Conseil de Communauté du 2 juillet 2012 donnant délégation à la Présidente,
- * à la délibération du 24 janvier 2011 du Conseil de Communauté approuvant la charte de gouvernance relative à la gestion de la dette,
- * à l'ordonnance n°2007-544 du 13 avril 2007 transposant la Directive n°2004-39-CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers,
- * à la Charte de bonne conduite du 7 décembre 2009 entre les représentants d'associations d'élus et les représentants de banques,
- * à la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 des Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et du Budget relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.
- * à la circulaire n°29 du 26 mai 2011 de la Préfecture des Deux Sèvres relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.
- * aux recommandations en matière de contrôle et de surveillance de la dette émanant du rapport public de la Cour des Comptes du mois de juillet 2011 .

Pour une connaissance concrète des composantes de la dette sont présentés ci-après :

- 1) Données générales sur l'encours de dette de la C.A.N. tous budgets
- 2) Répartition de l'encours tous budgets par prêteur
- 3) Répartition par budget de l'encours selon le type de taux (dette récupérable incluse)
- 4) Répartition par budget des intérêts d'emprunts selon le type de taux d'intérêt en 2012
- 5) Répartition par budget des indemnités sur emprunts et des flux sur échanges de taux en 2012
- 5) Répartition par budget des provisions et des reprise de provisions en 2012
- 6) Répartition de l'encours tous budgets selon la classification de la Charte de Bonne Conduite
- 7) Actions menées en 2012
- 8) Extinction prévisionnelle de la dette
- 9) Historique de la dette de la C.A.N.
- 10) Méthodes de gestion de la dette de la C.A.N.
- 11) Signification des termes employés en gestion de dette

1) Données générales sur l'encours de dette de la C.A.N. tous budgets

31 décembre 2012

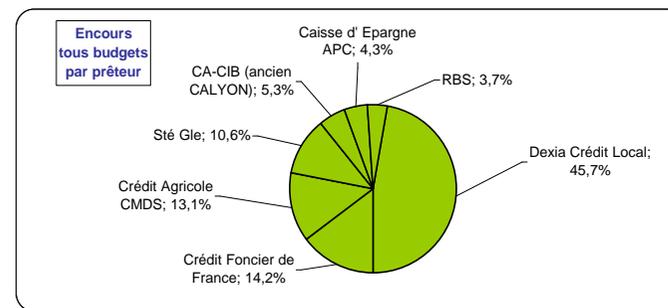
Capital restant dû total	75,249 M€	dont récupérable	-5,378 M€	4 convention(s)**
Population totale INSEE	105 056			
Soit un encours en € par habitant de	665,08 €	(hors dette récupérable)		
Nombre de prêteurs	7			
Nombre de contrats au 31/12/2012	45 contrat(s) de prêt	3 avance(s)*		1 échange(s) de taux

* contrat signé avec une agence de l'eau

** Dette récupérable (convention avec une commune)

2) Répartition de l'encours tous budgets par prêteur

millions €	Dexia Crédit Local	Crédit Foncier de France	Crédit Agricole CMDS	Sté Gle	CA-CIB (ancien CALYON)	Caisse d' Epargne APC	RBS	CDC	Agence Eau LB	Total
Tous budgets	34,369	10,653	9,882	7,964	3,966	3,200	2,773	2,000	0,443	75,249
soit en % du total	45,7%	14,2%	13,1%	10,6%	5,3%	4,3%	3,7%	2,7%	0,6%	100,0%



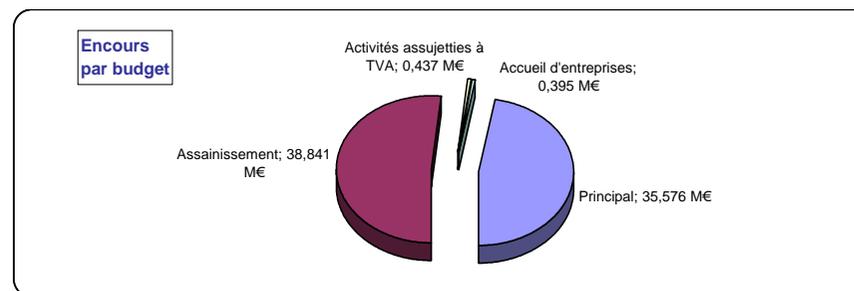
3) Répartition par budget de l'encours selon le type de taux (dette récupérable incluse)

31 décembre 2012

millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple	Structuré complexe	Capital restant dû total	Part de l'encours total
Tous budgets	43,994	12,656	9,647	8,953	75,249 M€	
soit en % du total	58,5%	16,8%	12,8%	11,9%		
se répartissant entre :						
Principal	14,977	11,514	6,934	2,151	35,576 M€	47,28%
Assainissement	28,355	0,972	2,713	6,802	38,841 M€	51,62%
Activités assujetties à TVA	0,437	0,000	0,000	0,000	0,437 M€	0,58%
Accueil d'entreprises	0,224	0,171	0,000	0,000	0,395 M€	0,52%

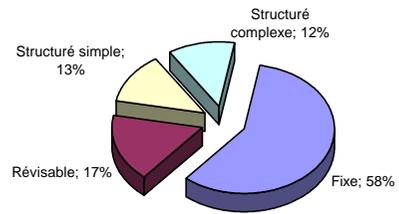
Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux

Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux

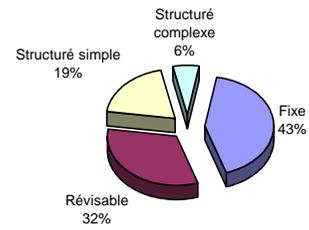


31 décembre 2012

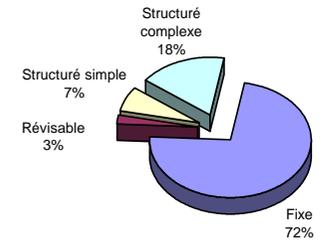
Encours par type de taux - tous budgets



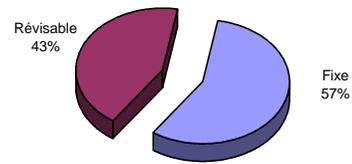
Encours par type de taux au budget Principal (en %)



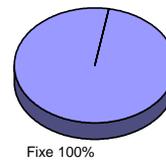
Encours par type de taux au budget Assainissement (en %)



Encours par type de taux au budget Accueil d'Entreprises (en %)



Encours par type de taux au budget Activités assujetties à TVA (en %)



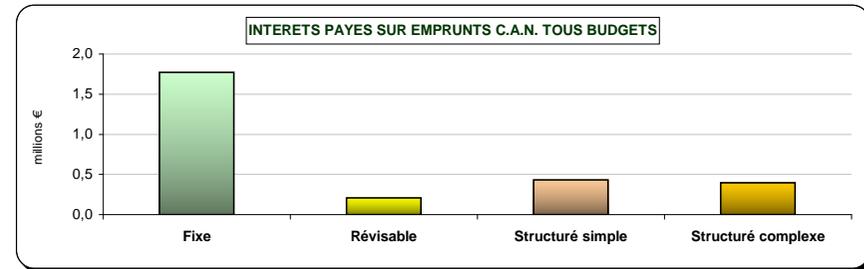
Taux structuré **simple** : une seule variable sert à définir le taux

Taux structuré **complexe** : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux

4) Répartition par budget des intérêts d'emprunts selon le type de taux d'intérêt en 2012

31 décembre 2012

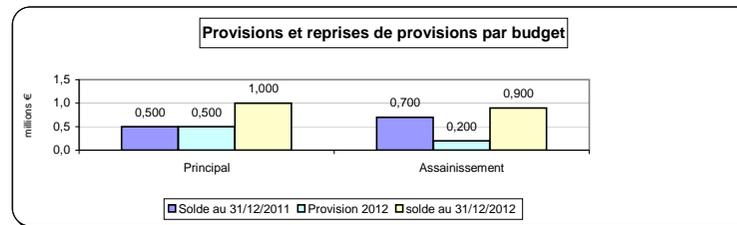
millions €	Fixe	Révisable	Structuré simple	Structuré complexe	Intérêts totaux	Part des intérêts totaux
Tous budgets	1,772	0,209	0,434	0,396	2,811 M€	
soit en % du total	63,0%	7,4%	15,4%	14,1%		
se répartissant entre :						
Principal	0,641	0,188	0,310	0,103	1,241 M€	44,1%
Assainissement	1,106	0,019	0,124	0,293	1,542 M€	54,8%
Activités assujetties à TVA	0,016	0,000	0,000	0,000	0,016 M€	0,6%
Accueil d'entreprises	0,009	0,003	0,000	0,000	0,012 M€	0,4%



5) Répartition par budget des provisions et des reprise de provisions en 2012

31 décembre 2012

	Solde au 31/12/2011	Provision 2012	solde au 31/12/2012
Tous budgets	1,200	0,700	1,900
Principal	0,500	0,500	1,000
Assainissement	0,700	0,200	0,900



6) Répartition de l'encours tous budgets selon la classification de la Charte de Bonne Conduite

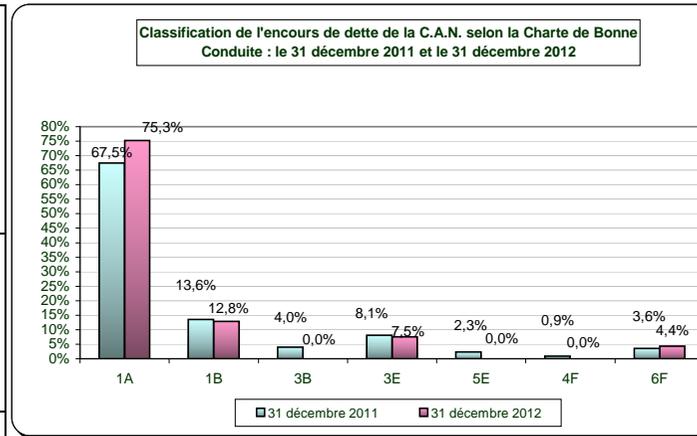
1) Grille d'analyse de la Charte de Bonne Conduite de décembre 2009

(dite "Gissler")

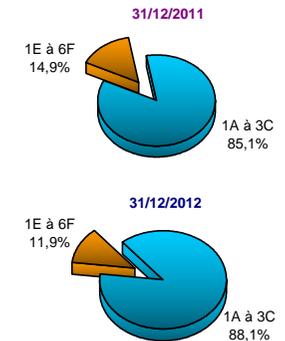
		Structures						
		Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Barrière simple. Pas d'effet de levier.	Option d'échange (swaption).	Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Multiplicateur jusqu'à 5.	Autres types de structures	
		A	B	C	D	E	F	
Indices sous-jacents	Indices zone Euro.	1	1A	1B	1C	1D	1E	1F
	Indices inflation française ou inflation zone Euro ou écarts entre ces indices.	2	2A	2B	2C	2D	2E	2F
	Écarts d'indice zone Euro.	3	3A	3B	3C	3D	3E	3F
	Indices hors zone Euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	4	4A	4B	4C	4D	4E	4F
	Ecart d'indices hors zone Euro.	5	5A	5B	5C	5D	5E	5F
	Autres indices	6	6A	6B	6C	6D	6E	6F

2) Classification au 31 décembre 2011 et 2012 des emprunts de la C.A.N.

% de l'encours tous budgets							
31 décembre 2011			31 décembre 2012				
44 contrats			48 contrats				
85,1%	1A	34	67,5%	1A	40	75,3%	88,1%
	1B	4	13,6%	1B	4	12,8%	
	1C		0,0%	1C		0,0%	
	2A		0,0%	2A		0,0%	
	2B		0,0%	2B		0,0%	
	2C		0,0%	2C		0,0%	
	3A		0,0%	3A		0,0%	
	3B	1	4,0%	3B		0,0%	
14,9%	3C		0,0%	3C		0,0%	11,9%
	1E		0,0%	1E		0,0%	
	1F		0,0%	1F		0,0%	
	3E	2	8,1%	3E	2	7,5%	
	4E		0,0%	4E		0,0%	
	5E	1	2,3%	5E		0,0%	
	4F	1	0,9%	4F		0,0%	
6F	1	3,6%	6F	2	4,4%		
100%	total		total		100%		



	31/12/11	31/12/12
1A à 3C	85,1%	88,1%
1E à 6F	14,9%	11,9%



7) Actions menées en 2012

31 décembre 2012

*** Gouvernance de la dette :**

En 2012, conformément à la délibération du 12 avril 2010 du Conseil de Communauté, la C.A.N. a mis en place et réuni à plusieurs reprises le Comité Opérationnel de la Dette et le Comité Décisionnel de la Dette. La Commission de Suivi et d'Evaluation de la gestion de la dette, créée par la délibération du 24 janvier 2011, s'est réunie à 2 reprises au cours de l'année.

La C.A.N. a demandé régulièrement aux prêteurs des cotations portant sur les emprunts à taux structurés et les échanges de taux d'intérêt placés sous surveillance, permettant de valoriser l'éventuel remboursement anticipé ou le passage à taux fixe ou la réduction significative du risque lié à la structure. Cette démarche permet d'autre part de se rendre compte, en cours de vie d'un contrat, si les conditions sont opportunes ou non pour le réaménager. Les cotations obtenues ont été analysées en interne d'une part, en externe d'autre part par la société Orféor ; les analyses ont été communiquées aux deux Comités Opérationnel et Décisionnel.

*** Opération menées :**

Un échange de taux d'intérêt du budget Assainissement (swap n°22) a été modifié en taux fixe (4,55%)
L'emprunt Crédit Agricole CM2S (C02CAN008) a été consolidé en taux fixe (4,40%) sur la durée résiduelle

La C.A.N. maintient 4 emprunts structurés, il s'agit de contrats passés antérieurement avec Crédit Foncier, Dexia. En 2012, le Crédit foncier a transmis 2 propositions de renégociation, aucune n'a été retenue par le comité décisionnel de la dette. Suite à la délibération du Conseil de Communauté de la C.A.N. en date du 4 juin 2012, une assignation devant le TGI de Paris a été déposée le 6 juillet 2012. Un bulletin d'audience a été rendu le 16 octobre et une audience aura lieu le 22 novembre 2012. S'agissant de Dexia, plusieurs propositions de renégociation n'ont pas été retenue par le Comité décisionnel de la dette.

La C.A.N. continue à étudier avec les prêteurs la possibilité de désensibiliser ces contrats du risque lié à leur structure ; elle surveille l'évolution des marchés financiers qui peuvent ouvrir à certains moments des opportunités favorables, à saisir, d'annulation ou de réaménagement de ces contrats.

*** Provisions :**

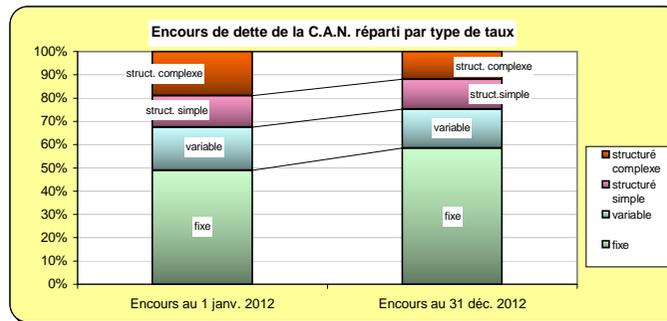
En 2012, sur le budget principal, une provision pour risques et charges de 500 K€ a été votée au moment du Budget Primitif, et sur le budget assainissement une provision pour risques et charges de 200K€ a été votée également au moment du Budget Primitif.

8) Actions menées en 2012 (suite)

En milliers €	Principal	Assainissement
Mobilisation 2012 d'emprunt disponible (signé en 2011)	500 K€, 15 ans, tx fixe 4,22 %, Crédit Agricole CMDS 1 020 K€, 15 ans, tx fixe 4,51%, Caisse de Dépôts et Consignations	2 000 K€, 15 ans, tx fixe 4,22 %, Crédit Agricole CMDS 980 K€, 15 ans, tx fixe 4,51%, Caisse de Dépôts et Consignations
Changement de taux d'intérêt en 2012		Passage au taux fixe de 4,40% durée totale pour 1 emprunt (2 880 K€ Crédit Agricole CMDS sur 18 ans) Passage au taux fixe de 4,55% durée totale pour le swap 22 -> jusqu'en 2017 (sté générale)
Contrats placés sous surveillance	1 emprunt Dexia (barrière CMS 30 ans et 2 ans ; Gissler 3E)	1 emprunt Crédit Foncier de France (Taux de change EUR/CHF; Gissler 6F) ; 2 emprunts Dexia (barrière CMS 30 ans et 2 ans ; Gissler 3E) et (Libor 3M ; Gissler 6F)
Nouveau contrat de prêt : prêteur durée du nouvel emprunt type de taux du nouvel emprunt		3 600 K€ à mobiliser en janvier 2013 Société générale 15 ans fixe 5,24%

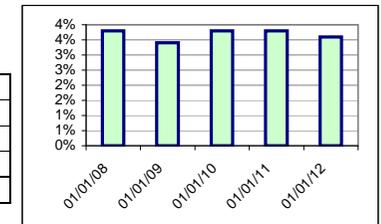
Ces actions ont en un an fait évoluer sensiblement le profil global de la dette :

M€	Encours au 1 janv. 2012	Encours au 31 déc. 2012
fixe	36,988	43,994
variable	14,032	12,656
structuré simple	10,272	9,647
structuré complexe	14,296	8,953
TOTAL ANNUEL	75,589	75,249



Evolution du taux moyen

31/12/08	3,8%
31/12/09	3,4%
31/12/10	3,8%
31/12/11	3,8%
31/12/12	3,6%

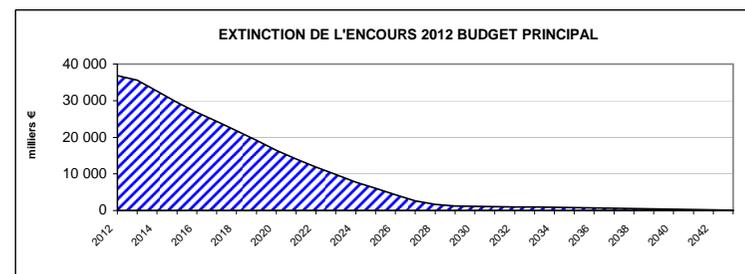
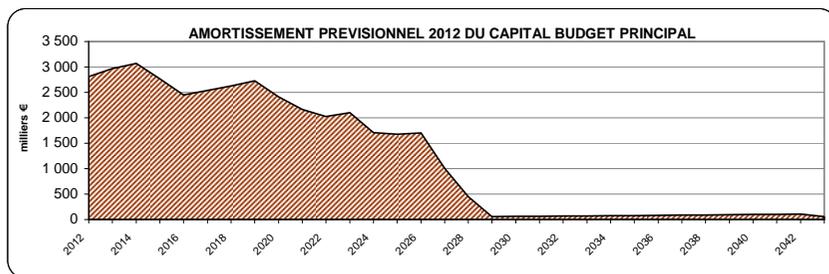


8) Extinction prévisionnelle de la dette

D'une façon générale les emprunts sont amortis selon un profil annuel progressif ou constant. Il n'y a pas de différé d'amortissement ni de remboursement in fine.

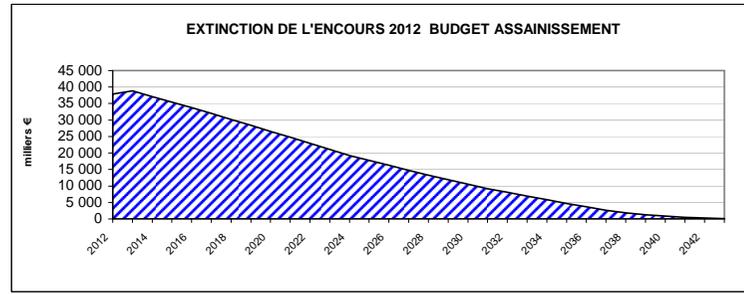
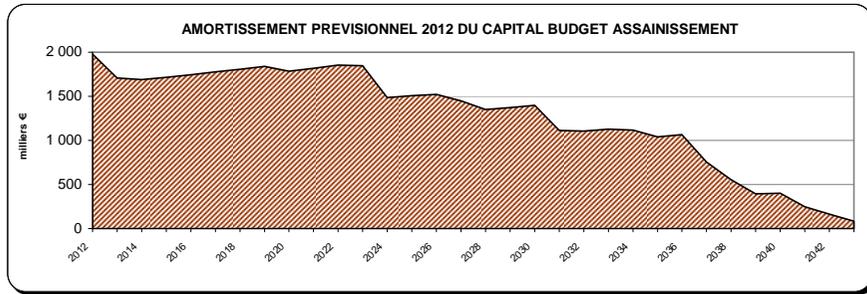
1) AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS DU BUDGET PRINCIPAL

Encours estimé au 31/12/12 = 35,576M€



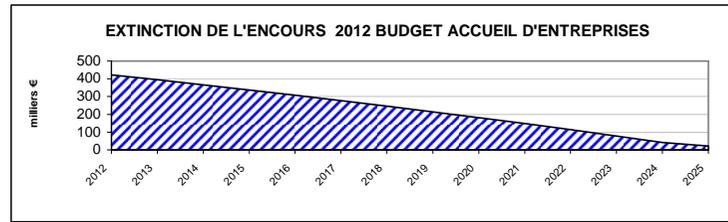
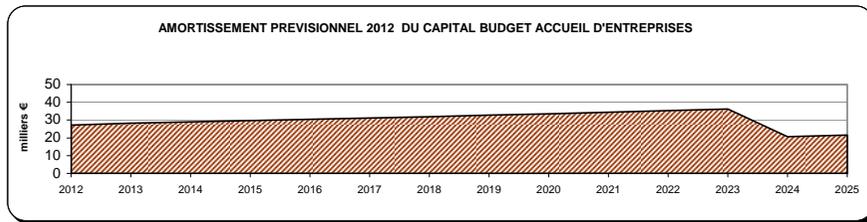
2) AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Encours estimé au 31/12/12 = 38,841 M€



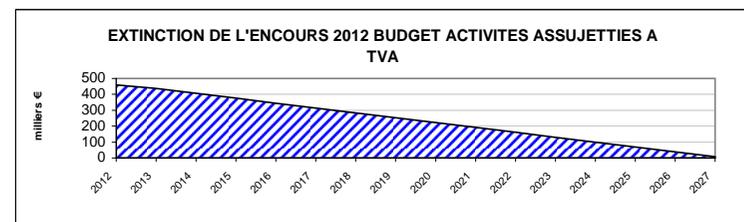
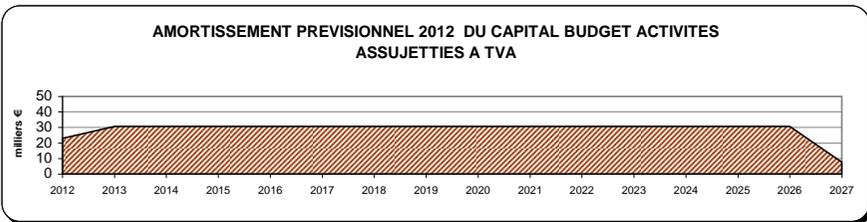
4) AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS DU BUDGET ACCUEIL D'ENTREPRISES

Encours estimé au 31/12/12 = 0,395 M€



5) AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS DU BUDGET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA

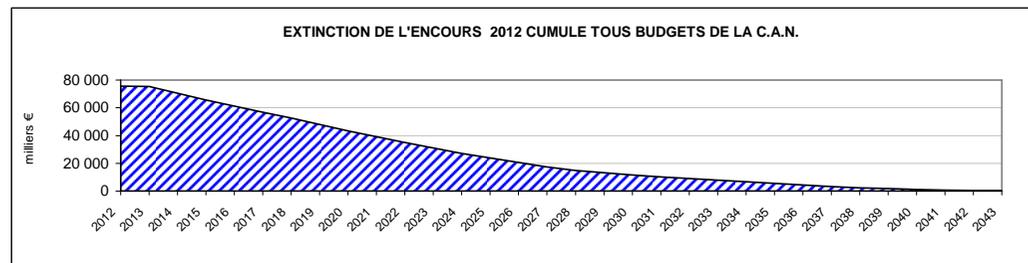
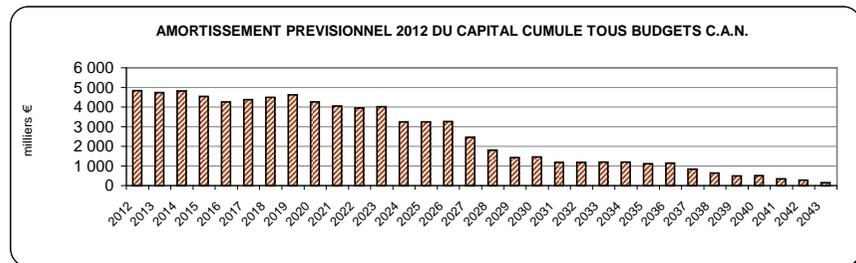
Encours estimé au 31/12/12 = 0,437 M€

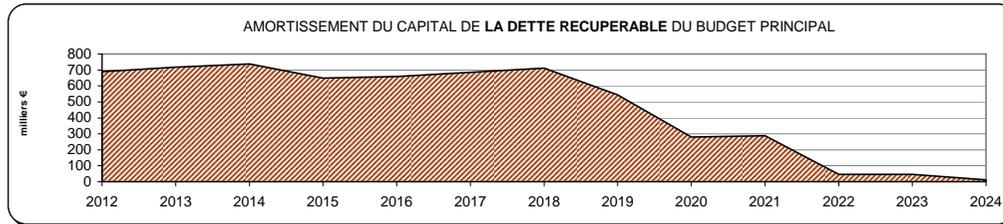


6) AMORTISSEMENT CUMULE DES EMPRUNTS DE TOUS LES BUDGETS

Encours estimé au 31/12/12 = 75,249 M€

31 décembre 2012



7) AMORTISSEMENT DE LA DETTE RECUPERABLE**Détail de la dette récupérable * du Budget Principal de la C.A.N.**

	Code Contrat	Objet	Date de réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Montant initial emprunts récupérables	Durée résiduelle	Prêteur	Index de taux	Périodicité	Dette en capital au 1 janv 2012	Annuité à recevoir en 2012	Capital à recevoir en 2012	Intérêts à recevoir en 2012	Dette en capital au 31 déc 2012
1	R01BE01	Bessines - Voiries	01/10/07	01/10/08	01/10/15	157 212	2,8	C.A.N.	Fixe	Année	77 417	26 501	22 559	3 942	54 858
2	R01NI01	Niort - Mise aux normes -bâtiments	31/12/04	15/02/05	15/11/24	11 681 192	11,9	C.A.N.	Fixe	Trimestre	5 669 697	811 176	564 814	246 362	5 104 883
3	R01NI02	Niort - Achat château "Chantemerle"	31/12/05	01/07/06	01/07/14	168 194	1,5	C.A.N.	Fixe	Année	63 609	23 139	20 277	2 862	43 332
4	R01NI03	Niort - Mise aux normes Du Guesclin	01/07/08	01/07/09	01/07/14	480 992	1,5	C.A.N.	Fixe	Année	256 352	93 254	81 718	11 536	174 634
TOTAL RECUPERABLE						12 487 590		C.A.N.	4 conventions		6 067 075	954 070	689 368	264 702	5 377 707

* Dette Récupérable : annuité d'emprunts récupérés auprès des communes membres finançant des équipements transférés à la CAN depuis 2000 puis retransférés aux communes.

9) Historique de la dette de la C.A.N.**1) Emprunts réalisés par la C.A.N. (hors emprunts transférés) :**

en K€

Initialement, la dette de la C.A.N. était constituée uniquement d'emprunts transférés par les communes ou récupérés suite à la dissolution d'anciennes communautés de communes ou syndicats intercommunaux. Progressivement, la C.A.N. a réalisé ses propres emprunts nouveaux, indiqués ci-dessous :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	R à r 2013
Principal			3 500	2 000		8 500	6 000	4 000	4 000		5 000	732	1 520	35 252	
Assainissement	242		195	4 000	3 000	5 636	8 900	3 000	3 000	3 000	4 745	1 878	2 980	40 576	2 700
Accueil d'entrepr.									225		250	0		475	0
La Garette												0		0	0
Déchets ménagers				1 000					1 000					2 000	0
Activités assujetties à TVA												460		460	0
Total emprunté	242	0	3 695	7 000	3 000	14 136	14 900	7 000	8 225	3 000	9 995	3 070	4 500	78 762,5	2 700

2 700 K€ Sté générale

2) Remboursement de capital :

en K€

La C.A.N. a amorti annuellement le capital des emprunts :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Principal	1 381	1 573	1 668	1 775	1 542	1 683	2 519	2 787	2 970	3 041	2 981	3 671	2 812	30 403
Assainissement	1 558	1 820	1 806	1 666	1 717	1 990	1 988	2 148	2 350	1 633	1 538	1 850	1 978	24 042
Accueil d'entreprises			317	34	54	36	33	35	37	91	14	27	27	705
La Garette		21	26	32	28	29	3							139
Déchets ménagers	20	23	20	20	20	20	19	19	20	12	40	761		994
Activités assujetties à TVA												0	23	23
Total remboursé	2 959	3 437	3 837	3 527	3 361	3 758	4 562	4 989	5 377	4 777	4 573	6 309	4 840	56 306

3) Remboursement de capital par anticipation :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Principal				17		227					1			245
Assainissement				4										4
Accueil d'entreprises														0
La Garette						115	65							180
Déchets ménagers						103				948		730		1 781
Activités assujetties à TVA														
Total remboursé	0	0	0	21	0	445	65	0	0	948	1	730	0	2 210

4) Paiement des intérêts contractuels :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Principal	1 173	1 268	1 061	1 178	932	883	1 233	1 640	1 800	1 327	1 222	1 116	1 241	16 074
Assainissement	874	827	694	800	651	762	828	1 414	1 500	1 147	1 155	1 326	1 542	13 520
Accueil d'entreprises	3	5	5	3	2	2	2	1	1	9	2	12	12	59
La Garette		12	12	15	10	10	2							61
Déchets ménagers			4	14	44	48	44	43	41	75	37	27	0	377
Activités assujetties à TVA												0	16	16
Total payé	2 050	2 112	1 776	2 010	1 639	1 705	2 109	3 098	3 342	2 558	2 416	2 481	2 811	30 107

5) Annuités récupérées auprès de communes membres :

en K€

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Niort	1 453	1 465	1 405	1 395	1 230	1 110	990	928	9 976
Capital	981	1 035	1 026	1 038	869	765	698	667	7 079
Intérêts	472	430	379	357	361	345	292	261	2 897
Saint Gelais			6	6	6	4			22
Capital			5	5	5	4			19
Intérêts			1	1	1	0			3
Bessines				27	26	26	26	26	131
Capital				19	19	20	21	22	101
Intérêts				8	7	6	5	4	30
Magné				40					40
Capital				38					38
Intérêts				2					2
Annuités totales reçues	1 453	1 465	1 411	1 468	1 262	1 140	1 016	954	10 169

6) Intérêts d'échanges de taux d'intérêt :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Résultat Principal	0	0	0	0	-13	0	-41	-107	-102	55	163	0	0	-45
Payé								3	23	111	171	0	0	308
Reçu					13		41	110	125	56	8	0	0	353
Résultat Assainissement	19	-10	-16	-95	-83	-26	-21	-355	-100	-50	49	72	80	-536
Payé	139	95		38	22		26	1	117	14	49	72	80	653
Reçu	120	105	16	133	105	26	47	356	217	64	0	0	0	1 189
Résultat 2 budgets	19	-10	-16	-95	-96	-26	-62	-462	-202	5	212	72	80	-581

7) Indemnités :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Payé Principal											469	598	300	1 367

8) Réaménagements d'emprunts, sur décision du Conseil de Communauté :

en K€

Les objectifs poursuivis, en étudiant puis en réalisant ces réaménagements, ont été :

- recherche de simplification de la gestion (types de taux d'intérêts, nombre d'échéances à payer) en diminuant le nombre de contrats de prêt ;
- modulation du risque de taux et maintien d'un coût moyen modéré.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Refinancé Principal			7 419	12 774		2 900	3 288					1 000		27 381
Refinancé Assainissement			1 319	9 319			4 893							15 531
Refinancé Total	0	0	8 738	22 093	0	2 900	8 181	0	0	0	0	1 000	0	42 912

9) Indemnité de passage à taux fixe d'un emprunt structuré :

en K€

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Payé Principal												21		21
Payé Assainissement											200			200

10) Méthodes de gestion de la dette de la C.A.N.

La gestion de la dette inclut de la part de la C.A.N. de nombreuses phases de communication avec des interlocuteurs qualifiés, l'application de méthodes, l'utilisation d'outils spécifiques.

1) La communication :**1.a Comment la C.A.N. reçoit en continu des informations sur les emprunts et les marchés financiers :**

	Publications ; presse ; enquêtes	Sites Internet spécialisés	Contacts téléphoniques, entretiens	Rapports quotidiens, hebdo, mensuels
Presse spécialisée	X	X		
Prêteurs de la C.A.N.-		X	X	
Autres établissements de crédit		X	X	
Cabinets d'études financières	X	X		
Conseil choisi par la C.A.N. (Finance active puis Orféor)		X		X

1.b Comment et avec qui la C.A.N. communique sur la gestion de ses emprunts :

	Conseil de Communauté	Comité de suivi de la dette (instances internes à la C.A.N.)	Comités Opérationnel et Décisionnel (instances internes à la C.A.N.)	Autorités de contrôle	Etablissements de crédit	Autres
Vote du budget : crédits et annexes budgétaires	X			X	X	
Approbation du compte administratif, annexes	X			X	X	
Fourniture d'états financiers annuels, pluriannuels					X	
Délibération-cadre sur la gestion d'emprunts	X	X	X	X	X	
Délibération et décision d'emprunt, d'aménagement	X	X	X	X	X	
Convention-cadre FBF (opérations de marché)		X	X	X	X	
Consultation des prêteurs (DCE + consultation)		X	X		X	
Demande de cotations		X	X		X	
Rencontres avec les établissements de crédit		X	X		X	
Demande de conseil en gestion d'emprunts		X	X			X
Réponse aux études de cabinets spécialisés						X
Réponse aux enquêtes d'associations d'élus						X

2) Les opérations à caractère technique :**2.a Comment la C.A.N. paye ses échéances d'emprunts et de lignes de trésorerie :**

	Liquidation, mandatement, paiement	Avis d'échéance, décompte	Mandatement	Débit d'office par le prêteur	Virement sur le compte du prêteur
Intérêts de lignes de trésorerie		X	X	X	
Echéances (cas général)		X	X	X	
Echéances d'emprunts (cas particuliers)		X	X		X
Capital remboursé par anticipation		X	X	X	ou X
Commissions, frais, indemnités		X	X	X	ou X
Moyens techniques utilisés (logiciels)	Windette de Seldon Fin	Finances de Sedit Marianne			VGM (Trésor Public)

2.b Comment la C.A.N. prépare le règlement des échéances des emprunts :

	Etat de la dette	Echéancier prévisionnel	Echéancier ajusté	Echéancier des mandats
Prévision du budget annuel	X			
Prévision des échéances fournies à la Trésorerie		X		
Emprunts nouveaux			X	
Aménagement d'emprunts existants			X	
Remboursement anticipé d'emprunts			X	
Mandatements périodiques				X
Mandatements ponctuels				X

2.c Quelles sont les principales opérations de gestion active des emprunts :

	Etude	Demande de cotation	Confirmation d'opération	Contrat	Avenant à un contrat
Tenue en continu d'un tableau de bord	X				
Recherche de financement nouveau	X	X		X	
Mobilisation des fonds			X		
Détermination d'un taux d'intérêt	X	X	X		
Choix d'un montage	X	X	X	X	
Echange de taux d'intérêt	X	X	X	X	
Arbitrage de taux d'intérêt	X	X	X		
Modification de l'amortissement	X				X
Remboursement temporaire / retraitage			X		
Résiliation d'une opération	X	X	X		
Remboursement anticipé du capital	X	X	X		
Compactage de plusieurs emprunts	X			X	
Obtention d'un refinancement	X	X		X	

2.d Comment s'effectue le suivi de trésorerie :

La CAN dispose dorénavant de 3 caisses : la création du budget énergies renouvelables en régie a été l'occasion d'ouvrir une troisième caisse auprès des services de la Trésorerie. La première concerne le budget principal et les budgets annexes, la seconde pour le budget de la régie déchets ménagers à autonomie financière et la troisième pour le budget de la régie énergies renouvelables.

La gestion de trésorerie porte sur l'intégralité des encaissements et des décaissements de tous les budgets de la C.A.N.

Des informations sur les dépenses et recettes sont récupérées sur HELIOS quotidiennement.

Parmi les principales dépenses figurent les attributions versées par la C.A.N. aux communes, la délégation de service public transports urbains, les dépenses d'équipement, les échéances d'emprunts, les avances, les subventions, les salaires et charges salariales.

Parmi les principales recettes figurent la fiscalité directe locale, la DGF, le versement transport, la redevance d'assainissement, le FCTVA, certaines subventions reçues, les emprunts nouveaux.

La C.A.N. effectue des remboursements temporaires de capital d'emprunt (remboursement suivi d'un retraitage du capital, au cours de l'exercice budgétaire), dans la limite de l'encours de certains contrats comportant cette possibilité.

Le Service des Finances utilise plusieurs outils pour prévoir et suivre en continu les mouvements de trésorerie :

- pour le suivi des engagements et de l'émission des mandats et titres de recette : le logiciel « Finances » de Sedit Marianne et des requêtes avec l'application Business Object ;
- pour la prévision de trésorerie et le rapprochement quotidien entre les opérations de l'ordonnateur et du comptable : suivi sous tableur excel ;
- pour la consultation des décaissements et encaissements et du niveau du compte 515 à la Trésorerie Principale de Niort Sèvre : l'application Hélios du Trésor Public, par Internet, mise en oeuvre mi-2010.

11) Signification des termes employés en gestion de dette

(glossaire établi avec l'aide des organismes de conseil, des publications spécialisées et des banques)

Amortissement	Remboursement prévu d'un emprunt, effectué en une ou plusieurs fois.
	Amortissement constant : à chaque échéance d'amortissement l'emprunteur rembourse un montant identique en capital ; c'est le mode le plus rapide de remboursement du capital. Le montant des échéances (amortissement du capital + intérêts) est décroissant.
	Amortissement progressif : l'échéancier est construit de manière à payer à chaque échéance un montant (capital + intérêts) constant. Le capital amorti augmente à chaque échéance.
Annuité	Somme versée chaque année en paiement des intérêts d'une dette et d'une partie de son amortissement. Si le taux d'intérêt est fixe, en amortissement progressif l'annuité reste constante : la part des intérêts à payer diminue et la part de l'amortissement augmente.
Arbitrage	Choix parmi les taux d'intérêt disponibles : entre taux fixe et taux variable ou choix d'un index dans un contrat multi-index, sans changer les autres dispositions du contrat de prêt.
Base de taux	La base rentre dans le cadre du calcul des intérêts d'un emprunt :
	1. la base exact/360 (nombre de jours exact divisé par 360) est la base utilisée pour les emprunts à index monétaires ou à taux structurés et les opérations de couverture ;
	2. la base exact/exact est la plus utilisée pour les emprunts à taux fixe.
	Dans les cas où les offres font apparaître des bases différentes, il convient pour les comparer de les ramener au taux actuariel (taux annuel exact/exact).
Charte de bonne conduite	Sous l'égide du gouvernement, des associations d'élus (l'AMF, la FMVM, l'APVF, l'AMGVF et l'AdCF) et des représentants des banques (Banques Populaires, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Dexia, Société Générale) ont signé le 7 décembre 2009 une Charte de bonne conduite, applicable au 1er janvier 2010, visant à encadrer les caractéristiques des prêts consentis aux
Commission	Somme perçue par la banque en rémunération d'un service fourni à l'emprunteur.
Courbe des taux	Représentation graphique à un instant donné de la valeur des taux d'intérêt en fonction de la maturité (durée) des emprunts, par exemple de 3 mois à 30 ans.
Couverture de risque de taux d'intérêt	Un échange de taux d'intérêt et une garantie de taux plafond sont des opérations de couverture modifiant, pendant une durée limitée choisie par l'emprunteur, le risque de taux d'intérêt d'un contrat de prêt déterminé, dont l'amortissement du capital reste inchangé.
Crédit renouvelable	Emprunt à long terme pouvant fonctionner, sauf en fin d'année, comme une ligne de trésorerie. Appelé Ouverture de Crédit Long Terme Renouvelable (OCLT), il peut être remboursé à tout moment temporairement, en totalité ou en partie. L'emprunteur paye les intérêts sur la partie utilisée. Le montant plafond du capital, décroissant jusqu'à être nul en fin de contrat, est réutilisable au fur et à mesure des remboursements en capital.
Date d'effet	Date d'entrée en vigueur d'un contrat, d'un avenant ou d'une garantie ; exemple : date du premier paiement ou date du premier encaissement.
Différé d'amortissement	Période durant laquelle l'emprunteur ne rembourse que les intérêts correspondant au capital emprunté. Le différé en capital génère un surcoût en intérêts.
Directive MIF ou MIFID	Directive « Marchés d'Instruments Financiers » du 21 avril 2004 n°2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil, entrée en vigueur le 1er novembre 2007.
Durée de la dette	Il y a plusieurs façons de mesurer la durée d'une dette globale ou d'un emprunt :
	1. Durée de vie résiduelle : durée en années restant avant l'extinction totale de la dette.
	2. Durée de vie moyenne : vitesse moyenne de remboursement du prêt, en années ; c'est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.
	3. Duration : vie moyenne d'une dette, en années ; il s'agit de la durée pondérée de l'ensemble des flux (intérêt et capital) actualisés au taux de marché.
Echange de taux d'intérêt	Contrat d'échange de flux financiers pendant une période donnée, calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel, entre une collectivité et une banque.
(ou swap de taux d'intérêt)	Les deux contreparties comparent un taux variable et un taux garanti et se versent mutuellement les différentiels de taux d'intérêt, sans échange en capital. Le swap sert à gérer le risque de taux sur un emprunt à taux variable ou à taux fixe. Le swap peut être liquidé à tout moment, en calculant la valeur actuelle des flux fixes prévus au taux du marché et en la comparant au notionnel
Echéance	Date à laquelle un engagement doit être exécuté ou date qui marque la fin d'un contrat.
Emprunt structuré	Selon la Cour des Comptes, ils intègrent dans un seul et même contrat un emprunt et un ou plusieurs produits dérivés, sous la forme le plus souvent d'une vente d'option(s) par l'emprunteur. La clause qui définit le taux d'intérêt applicable comprend alors nécessairement un ou plusieurs « si ». Ils offrent à l'emprunteur, dans les premières années du contrat, un taux inférieur au marché.

FBF	Fédération Bancaire Française : organisme professionnel qui rassemble les entreprises bancaires en France. Elle compte 450 entreprises bancaires adhérentes de toutes origines (commerciales, coopératives ou mutualistes), françaises ou étrangères.
Garantie de taux plafond (ou cap)	Contrat par lequel la collectivité endettée à taux variable se garantit, moyennant le paiement à la banque d'une prime, un taux d'intérêt maximal pour une période donnée. Elle se protège ainsi contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt au-dessus du taux maximum mais conserve le bénéfice d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt.
Indemnité	Somme versée à la contrepartie résultant de la transformation ou de l'annulation d'un contrat. Lors du remboursement anticipé d'un emprunt à taux fixe, l'emprunteur doit verser une indemnité au prêteur.
Indexation du taux d'intérêt	S'il n'est pas fixe le taux d'intérêt peut varier, pour chaque période, en fonction de l'évolution d'un index de marché. L'indexation se fait généralement selon deux méthodes :
	1. l'indexation révisable (Euribor) : le taux d'intérêt est connu a priori et s'applique à la période d'intérêts à venir ; 2. l'indexation variable (T4M, TAG, TAM) : le taux d'intérêt est connu a posteriori et s'applique à la période d'intérêts échue.
	L'index de référence peut être la valeur d'un jour donné ou une moyenne mensuelle à annuelle qui lisse les évolutions quotidiennes.
	La durée d'un emprunt peut être découpée en plusieurs phases d'indexation différentes. Exemple : 1ère phase à taux fixe, 2ème phase à taux indexé.
Ligne de trésorerie	Ouverture de crédit court terme auprès d'une banque, au profit de la collectivité ; elle permet à celle-ci d'effectuer à tout moment, dans la limite d'un plafond, des tirages et remboursements, s'ajustant au rythme de ses dépenses et de ses recettes.
Marché financier	Marché où sont effectuées des transactions d'échange d'instruments financiers : taux d'intérêt, change, actions, etc.
Marché monétaire	Marché sur lequel les agents économiques négocient entre eux leurs besoins et ressources en capitaux à court et moyen terme.
Notionnel	Montant théorique auquel s'applique le différentiel entre taux garanti et taux variable dans les contrats de gestion de risque de taux (swap, cap). Le montant notionnel ne s'échange jamais entre acheteur et vendeur des contrats.
Prêt	Opération par laquelle la banque met à la disposition de la collectivité une somme d'argent, finançant une dépense d'investissement. En contrepartie, selon des modalités déterminées dans un contrat, celle-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital.
Refinancement d'emprunt	Financement par un nouveau contrat de prêt du capital remboursé par anticipation, moyennant paiement d'une indemnité dans certains cas ; le taux d'intérêt et le tableau d'amortissement sont redéfinis.
Remboursement anticipé	Remboursement d'un emprunt avant son échéance contractuelle. Il peut être assorti d'une pénalité financière (forfaitaire ou actuarielle) au profit du prêteur.
Sensibilité	Indicateur mesurant le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, pour un emprunt donné, induite par une fluctuation de 1% des taux d'intérêt du marché.
Tableau d'amortissement	Tableau annexé au contrat de prêt, faisant apparaître du début à la fin le capital restant dû, les dates et montants des échéances en capital et en intérêts à la charge de l'emprunteur.
Taux conditionné	Taux dépend de l'évolution d'une variable. Par exemple, le taux payé est de 3,10 % si l'Euribor 3 mois est inférieur à 1,50 %.
Taux de change	Valeur d'échange d'une monnaie dans une autre.
Taux d'intérêt	Pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).
Taux effectif global (T.E.G.)	Taux annuel et/ou mensuel exprimé en pourcentage prenant en compte tous les éléments du coût d'un crédit : montant emprunté, durée, intérêts, assurances, frais de dossier.
Taux facial ou nominal	Valeur d'un taux sans précision sur la périodicité des intérêts ni sur la base de calcul ; deux taux nominaux ne peuvent être comparés sans procéder au calcul du taux actuariel.
Taux de rendement annuel actuariel brut (T.R.A.A.B.)	Rendement réel d'un placement en fonction de son prix actuel constaté, compte tenu du taux nominal, de la date de paiement effectif des intérêts et des autres frais. Lorsque le versement des intérêts est effectué avec une périodicité inférieure à l'année, le taux actuariel est supérieur au taux nominal ; il est inférieur au taux nominal lorsque le versement des intérêts est effectué avec une périodicité supérieure à l'année.
Valeur actuelle nette	La valeur actuelle est la somme des flux futurs prévus, actualisés au taux de rentabilité anticipé exprimé par la courbe des taux.
Valorisation	Recommandée par la Cour de Comptes fin 2008, la valorisation d'un emprunt à taux structuré tient compte des anticipations du marché concernant l'évolution des variables de l'indexation sur la durée totale de l'opération. Elle permet d'apprécier les conditions auxquelles la collectivité peut réaménager ou couvrir une position d'emprunteur pouvant devenir défavorable.

Volatilité	Amplitude relative des variations de taux d'intérêt autour de sa valeur moyenne. C'est un indicateur de risque : plus elle est élevée, plus le risque est grand statistiquement.
------------	--